

NON À LA RÉPRESSION ET AUX PROJETS DE LOIS ANTI-DÉMOCRATIQUES LPR ET SÉCURITÉ GLOBALE

La **Loi de Programmation de la Recherche** vient d'être reprise par la commission mixte paritaire, et sa forme actuelle devrait être la version finale du projet de loi. **Celle-ci comprend des attaques contre monde de la recherche, et elle compte pénaliser le mouvement étudiant de manière inédite.** L'amendement n°147 issu du Sénat introduit un nouvel article dans le code pénal qui concerne exclusivement l'enseignement supérieur : « Art. 431-22-1. – Le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur sans y être habilité en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes, dans le but d'entraver la tenue d'un débat organisé dans les locaux de celui-ci, est puni d'un an d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende. »

La commission mixte paritaire a élargi le champ de la pénalisation avec l'article 20AA, en allant plus loin sur « le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur sans y être habilité [...] ou y avoir été autorisé [...], dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement ». Les peines pour les délits ciblés pouvant alors aller jusqu'à **3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende**, si ces derniers sont « commis en réunion ».

Il s'agit d'une **attaque sans précédents contre les mobilisations des étudiant-e-s et des personnels enseignants ou non des universités, qui vise à judiciaireiser tous types d'actions sur la base de critères extrêmement flous, confèrent aux préfetures et aux présidences d'universités un pouvoir répressif hors norme.** Dans un contexte de crise économique sans précédent, dont les jeunes sont parmi les premier-ère-s à faire les frais avec l'augmentation accru du chômage, le gouvernement entend limiter les mobilisations à venir.

Ce projet de loi s'inscrit dans une série de mesures des plus anti-démocratiques, à l'image de la proposition de loi relative à la sécurité globale, qui entend interdire la diffusion d'images de violences policières «dans le but de porter atteinte à l'intégrité physique et psychique» (formulation ambiguë qui ouvre la porte à des dérives), sans lesquelles ils n'auraient pas été possible de faire jour sur le scandale de l'affaire « Benalla », sur les violences dont on fait les frais les Gilets Jaunes en 2018, les victimes de violences policières comme en 2016 et les habitant-e-s des quartiers populaires. Alors que des centaines de milliers de jeunes se sont mobilisés en juin contre les violences policières, dans le sillage de la grande mobilisation qui a secoué les États-unis après la mort filmée de George Floyd entre les mains de la police, **la proposition de loi relative à la sécurité globale constitue une grave attaque de nos droits les plus élémentaires.**

Alors que ces deux lois sont discutées au Sénat et à l'Assemblée Nationale, la police a violemment réprimé les lycéen-ne-s mobilisé-e-s avec leurs enseignant-e-s pour des protocoles sanitaires stricts dans les établissements scolaires. **L'ensemble de la jeunesse et de la société sont concernées par ce renforcement autoritaire et anti-démocratique.** Nous avons le devoir de nous y opposer et de nous mobiliser lorsque nos droits sont remis en question.

NOUS APPELONS À REJOINDRE LE RASSEMBLEMENT À L'INITIATIVE D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME, HUMANITAIRES, COLLECTIFS, PARTIS ET SYNDICATS LE SAMEDI 21 NOVEMBRE, PARVIS DES DROITS DE L'HOMME, TROCADÉRO.

